

222C1977  
FR0014003PZ3-FS0632

2 août 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ACCOR ACQUISITION COMPANY**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 juillet 2022, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY<sup>1</sup> et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 577 447 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 14,92% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, réparties comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities LLC	2 802 373	7,50
J.P. Morgan Securities plc	2 775 074	7,42
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>5 577 447</b>	<b>14,92</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 802 373 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 765 503 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

<sup>1</sup> Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 388 153 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.